

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SÉANCE DU 18 juillet 2023**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au bureau : 8
 En exercice : 8
 Présents : 3
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 3

L'an 2023, le 18 juillet 2023, à 8 heures 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Louis RICARD, André MIR

Absents excusés : Mrs Michel MILLET, André DUBAN

Absents : Mrs Jean PAUCIS, Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr André MIR

Date de la convocation :

11/07/2023

Deuxième convocation

Date d'affichage :

11/07/2023

Objet de la délibération :

Diagnostic du réseau
 d'assainissement des eaux usées de
 Piau-Engaly
 Demande de subventions

Le Président indique qu'il est régulièrement observé que les débits enregistrés en entrée de la station d'épuration d'Aragnouet sont fortement influencés par les évènements pluvieux.

Le suivi des volumes qui transitent par le poste de relevage de Piau-Engaly indique que cet afflux d'eaux claires provient des réseaux d'assainissement de la station de ski.

En outre il a été observé que les débits restent importants par temps sec durant les semaines qui suivent la fin de la saison hivernale, liée à la fonte des neiges : d'importants volumes d'eaux claires parasites pénètrent dans les réseaux d'assainissement en période de nappe haute.

Les épisodes pluvieux observés sont de plus en plus intenses ; lorsqu'ils sont couplés à la fonte des neiges, les volumes enregistrés en entrée station ont été observés jusqu'à 6 fois supérieurs à la normale, et peuvent de ce fait conduire à des déversements dans le milieu naturel.

Les conséquences de ces entrées d'eaux claires parasites sont ainsi multiples :

- la dilution des eaux à traiter, qui peut conduire à une baisse des performances épuratoires de la station
- l'augmentation inappropriée des consommations énergétiques
- des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel

Le Président mentionne qu'il serait souhaitable d'engager un diagnostic complet du réseau d'assainissement de Piau-Engaly

Il précise que plusieurs échanges avec le bureau d'études Prima Ingénierie SudOuest ont permis de définir un programme d'investigation complet (état des lieux, inspections télévisées, visites, mesures de débits, suivi pluviométrique).

Le montant estimatif du diagnostic est de 35 000 € HT.

Acte rendu exécutoire dès son
 envoi en Préfecture le,

Le Président propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental et soumet aux membres du bureau le plan de financement, ci-dessous :

	Diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)	35 000.00 €
Part Agence de l'Eau (50 %)	17 500.00 €
Part CD65 (20%)	7 000.00 €
Autofinancement (70%)	10 500.00 €


Les membres du Bureau, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident le projet et le plan de financement associé,
- chargent le Président de déposer le dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du Conseil Départemental 65,
- autorisent le Président à engager le programme d'investigation avec le bureau d'études Prima Ingénierie Sud Ouest,

Les sommes sont prévues au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ



Le Secrétaire de séance
André MIR



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE